

## PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

## **AVIS DE PROMULGATION**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la municipalité OUE.

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Raphaël tenue le **7 janvier 2025**, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no. 2025-239

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- 1- Avis de motion en date du 3 décembre 2024
- 2- Adoption par le conseil municipal en date du 7 janvier 2025
- 3- Avis de promulgation en date du 9 janvier 2025

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Raphaël ce 9 janvier 2025

Claude Morir, Adm.A.

Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Raphaël, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le **9 janvier 2025**.

En foi da quoi je donne ce certificat, ce 9 janvier 2025

Claude Morin, Adm.A.

Directeur général et greffier-trésorier